

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: +39 06 57051 Télex: 625825-625853 FAO I Email: codex@fao.org Facsimile: +39 06 5705.4593

CX 4/10

CL 1998/34-GP
Septembre 1998

AUX: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées
Participants à la treizième session du Comité du Codex sur les Principes généraux

DU: Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, 00100 Rome (Italie)

OBJET: FONCTIONS ESSENTIELLES DES SERVICES CENTRAUX DE LIAISON AVEC LE CODEX

DATE LIMITE: 10 janvier 1999

OBSERVATIONS AU:

Secrétaire du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie)

HISTORIQUE

A sa onzième session, le Comité de coordination pour l'Asie a proposé qu'afin de préciser le rôle des Services centraux de liaison avec le Codex et de donner des orientations en vue de leur bon fonctionnement, le CCGP examine un projet de liste des "Fonctions essentielles des Services centraux de liaison avec le Codex" en vue de son inclusion dans le Manuel de Procédure (ALINORM 99/15, par. 27). Cette proposition a été approuvée comme nouvelle activité par le Comité exécutif à sa quarante-cinquième session (ALINORM 99/3, par. 26, Annexe 3).

Le Comité de coordination du Codex pour l'Europe a également examiné cette question et est convenu qu'il serait plus utile d'inclure des recommandations générales dans le Manuel de procédure plutôt que des directives détaillées (ALINORM 99/19, par. 38).

A sa treizième session, le Comité sur les Principes généraux a pris note des débats des comités de coordination pour l'Asie et pour l'Europe, respectivement, concernant la définition des fonctions des services centraux de liaison avec le Codex et est convenu d'examiner cette question à sa prochaine session sur la base des propositions formulées par le CCASIA. La liste de "Fonctions essentielles" proposées pour les Services centraux de liaison avec le Codex est donc distribuée aux gouvernements pour observations et pour examen par le Comité sur les Principes généraux à sa prochaine session.

Les gouvernements et organisations nationales souhaitant soumettre des observations doivent les adresser par écrit au Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie) **avant le 10 janvier 1999.**

**FONCTIONS ESSENTIELLES PROPOSEES
POUR LES SERVICES CENTRAUX DE LIAISON AVEC LE CODEX**

1. Servir de lien entre le Secrétariat du Codex et les pays membres, les divers ministères concernés au sein de chaque pays membre, le secteur privé dont l'industrie agro-alimentaire et les organisations de consommateurs, la communauté scientifique et les particuliers ayant des intérêt ou des qualifications scientifiques dans ce domaine;
 2. Coordonner toutes les activités pertinentes du Codex au sein de leur pays;
 3. Recevoir tous les textes définitifs du Codex (normes, codes d'usages, lignes directrices et autres textes à caractère consultatif) et les documents de travail des sessions du Codex et s'assurer qu'ils sont distribués aux personnes intéressées dans leur pays;
 4. Envoyer des observations sur les documents ou propositions du Codex à la Commission du Codex Alimentarius ou à ses organes subsidiaires et/ou au Secrétariat du Codex;
 5. Travailler en étroite collaboration avec les Comités nationaux du Codex, en l'absence d'un tel Comité, le Service central de liaison avec le Codex assure la liaison avec l'industrie agro-alimentaire, les consommateurs, les négociants et toutes les autres parties concernées, afin que le gouvernement dispose d'un éventail approprié de conseils politiques et techniques sur lesquels fonder ses décisions concernant les questions liées aux travaux du Codex;
 6. Servir de courroie de transmission pour l'échange d'information et la coordination des activités avec d'autres membres du Codex;
 7. Recevoir les invitations aux sessions du Codex et informer les présidents concernés et les participants au Secrétariat du Codex de leur pays;
 8. Tenir à jour une bibliothèque des textes définitifs du Codex; et
 9. Promouvoir les textes et activités du Codex dans leur pays.
-